

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Les députés européens reçoivent une indemnité actualisée en 2011 de **7 956,57 €** brut/mois (soit 6 200 € net/mois).

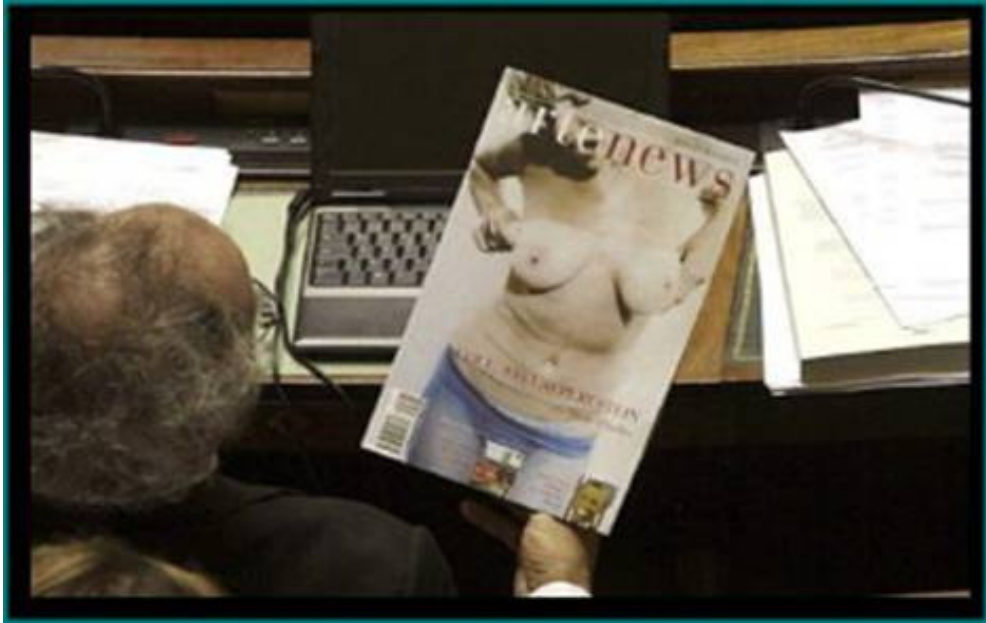
A laquelle s'ajoutent :

- ✚ Indemnité forfaitaire sans justificatif de frais généraux : **4 299 €**
- ✚ Indemnité journalière pour frais de restauration et d'hébergement : **304 €** par jour de présence au parlement (si le taux de présence aux sessions est inférieur à 50%, l'indemnité est divisée par 2).
- ✚ Remboursements de frais de voyage : aérien en classe affaire, train en 1ère classe ou 0,50 €/km en véhicule.
- ✚ Indemnité annuelle de voyage au sein de la communauté européenne de **4 243 €** au maximum pour assister à des congrès ou autres réunions.
- ✚ Enveloppe budgétaire de **21 209 €** par mois pour rémunération de personnel parlementaire. Cette somme n'est pas versée directement au député mais à un prestataire de service sur justificatifs.



**Quelques autres photos prises pendant des séances
du Parlement Européen...**











Jouer avec nous en complétant la case vide :

1	7	8	9
---	---	---	---

 →

2	0	1	
---	---	---	--

?
